



08 FEVRIER 2022

Politique salariale 2022, le compte n'y est pas.

Vous avez tous reçu hier une belle communication de la Direction de DIS qui essaye de faire passer les Organisations Syndicales pour de vilains petits canards.

La Direction ne comprend pas pourquoi les Organisations syndicales refusent de négocier alors même qu'elle propose un budget de 3.65% de la masse salariale.

Il faut tout de même apporter quelques précisions.

Certes, la Direction annonce un budget de 3.65 %, mais elle oublie de préciser la répartition de ce budget :

- 0.10 % de la masse salariale pour l'égalité F/H en matière de plafond de verre
- 0.05% de la masse salariale pour l'égalité F/H en matière de rémunération
- 0.20% pour les promotions
- Reste donc 3.3% pour les augmentations proprement dites

Il faut bien prendre aussi en considération une inflation à 2,9% sur 12 mois glissants en janvier.

Le summum c'est que la Direction de Thales DIS France souhaite informer les salariés au plus tôt de la traduction individuelle de ces mesures. Quel est l'intérêt pour les salariés de connaître fin février les augmentations qu'ils n'auront que début juillet ? L'intérêt est plus pour la Direction qui en arrêtant le budget avant l'annonce des résultats du Groupe qui devraient être très bons, peut ainsi minimiser le budget.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec vos représentants CFDT.

Meudon	Gémenos	La Ciotat/Sophia	Tours	Pont-Audemer	DSC référent
					
Nasser JAVANROOD	Alain FERULLO	Arnaud BOURREE	Sébastien CORBIN	Sébastien BOIVIN	Thierry CHANTRE

Vous pouvez également nous contacter aux adresses suivantes :

- Pour Meudon : CFDT-Thales-DIS-Meudon@thalesgroup.com
- Pour La Ciotat : CFDT-Thales-DIS-LaCiotat@thalesgroup.com
- Pour tous les sites : CFDT_THALES_DIS_FRANCE@thalesgroup.com

